

OK

MINISTERE DES FINANCES
DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET DU PLAN

DIRECTION DES DOUANES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

ABIDJAN, le 2 Octobre 1964

CIRCULAIRE N° 11

A tous Bureaux et Postes des
Douanes.

Clt: R.51

**OBJET : Concours au Ministre
des Forces Armées**

à MM les Inspecteurs

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, copie de la lettre n° 676/PR/EMP du 18-09-... relative à la situation des jeunes gens résident à l'étranger.

Tous les jeunes gens nés de 1940 à 1946 inclus quittant le pays doivent être munis d'un certificat de position militaire délivré par la section de recrutement du ministre des forces armées et faire l'objet d'une information régulière.

Il en est de même pour tous ceux en cause entrant en Côte d'Ivoire.

A cet effet, ci-joint un modèle de fiche individuelle de renseignement à remplir. Un exemplaire sera déposé immédiatement à la sous-préfecture et un exemplaire adressé à la direction des Douanes.

Le DIRECTEUR GENERAL P.I